

SOMMAIRE DU 3 AVRIL 2020

Pages

VILLE DE PARIS

RECRUTEMENT ET CONCOURS

**Modification de la période d'inscription** aux concours externe et interne pour l'accès au corps des adjoint-e-s administratif-ve-s d'administrations parisiennes (Arrêté du 19 mars 2020) ..... 1114

RESSOURCES HUMAINES

**Désignation des représentant-e-s** du personnel appelé-e-s à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction de la Propreté et de l'Eau (Arrêté du 26 mars 2020) ..... 1114

**Désignation des représentant-e-s** du personnel appelé-e-s à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du service technique de la propreté de Paris (Direction de la Propreté et de l'Eau) (Arrêté du 26 mars 2020)..... 1115

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

**Arrêté n° 2020 T 10948** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Tombe Issoire, à Paris 14<sup>e</sup> (Arrêté du 26 mars 2020)..... 1115

**Arrêté n° 2020 T 10950** modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Vercingétorix, à Paris 14<sup>e</sup> (Arrêté du 30 mars 2020) ..... 1116

**Arrêté n° 2020 T 10952** modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue Polonceau, à Paris 18<sup>e</sup> (Arrêté du 30 mars 2020)..... 1116

**Arrêté n° 2020 T 10953** modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rue de l'Amiral la Roncière le Noury, à Paris 12<sup>e</sup> (Arrêté du 31 mars 2020) ..... 1116

**Arrêté n° 2020 T 10955** modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de stationnement rue Leibniz, à Paris 18<sup>e</sup> (Arrêté du 31 mars 2020) ..... 1117

POSTES À POURVOIR

**Direction des Affaires Culturelles.** — Avis de vacance d'un poste de Chargé d'études documentaires (F/H)..... 1118

**Direction des Systèmes d'Information et du Numérique.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur et Architecte (IAAP) — Spécialité Systèmes d'information et du numérique..... 1118

**Direction de la Voirie et des Déplacements.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur et Architecte (IAAP) — Spécialité Génie urbain, écologie urbaine et mobilité ..... 1118

**Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Agent de Maîtrise (AM) — Spécialité Bâtiments..... 1118

**Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien Supérieur (TS) — Spécialité Constructions et bâtiment ..... 1118

**Direction de la Propreté et de l'Eau.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien Supérieur (TS) — Spécialité Informatique ..... 1118

**Direction de la Propreté et de l'Eau.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Agent de Maîtrise (AM) — Spécialité Travaux publics..... 1118

**Direction de la Propreté et de l'Eau.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien Supérieur Principal (TSP) — Spécialité Informatique ..... 1118

**Direction de l'Urbanisme.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien Supérieur Principal (TSP) — Spécialité Génie urbain..... 1118

**Direction de l'Urbanisme.** — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien Supérieur en Chef (TSC) — Spécialité Génie urbain..... 1119

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.** — Avis de vacance du poste de Directeur Adjoint du Pôle Rosa Luxemburg en charge du suivi des ressources humaines et responsable du Foyer d'Accueil Spécialisé Les Baudemons et des appartements-relais (F/H) ..... 1119

## VILLE DE PARIS

## RECRUTEMENT ET CONCOURS

**Modification de la période d'inscription aux concours externe et interne pour l'accès au corps des adjoint-e-s administratif-ve-s d'administrations parisiennes.**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 fixant les modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires d'admission pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 15 des 16 et 17 juillet 2007 portant fixation du statut particulier applicable au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 6 des 3 et 4 février 2020 portant fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des adjoint-e-s administratif-ve-s d'administrations parisiennes, grade d'adjoint-e administratif-ve principal-e de 2<sup>e</sup> classe ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 30 mai 2011 portant règlement général des concours ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris du 6 janvier 2020 portant ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoint-e-s administratif-ve-s d'administrations parisiennes, ouverts à partir du 2 juin 2020 ;

Arrête :

Article premier. — A l'article 3 de l'arrêté du 6 janvier 2020 susvisé, *les mots « du 23 mars au 3 avril 2020 » sont remplacés par les mots « du 23 mars au 17 avril 2020 inclus ».*

Art. 2. — La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 mars 2020

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Sous-Directrice des Compétences*

Céline LAMBERT

## RESSOURCES HUMAINES

**Désignation des représentant-e-s du personnel appelé-e-s à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction de la Propreté et de l'Eau.**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération 2018 DRH 57 du Conseil de Paris des 4, 5 et 6 juin 2018 portant composition des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2019 fixant la répartition des sièges des représentant-e-s du personnel entre les organisations syndicales représentatives aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2019 fixant la liste des représentant-e-s du personnel appelé-e-s à siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction de la Propreté et de l'Eau ;

Vu la demande du syndicat FO en date du 25 mars 2020 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désigné-e-s comme représentant-e-s du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction de la Propreté et de l'Eau :

En qualité de représentant-e-s titulaires :

- M. Olivier D'ALES BOSCAUD
- M. Pascal BETTINI
- M. Emmanuel SCHMITT
- M. Bruno ZECCA
- M. Richard MATEU
- M. Dominique CHARLES
- M. Eddy HARAULT
- M. Emmanuel POPOTTE
- M. Thierry VOREAUX
- M. José CHRONE.

En qualité de représentant-e-s suppléant-e-s :

- M. Abdou AHAMED
- Mme Nathalie GUIGNON
- M. Hakim KAMEL
- Mme Yvette TEYSSÉDRE
- M. Arnaud FORGE
- M. Pascal CAMUS
- M. Guillaume KONRAD
- M. Jean-David POUSSIN
- M. Nordine MAKHLOUF
- M. Grégory PANEL.

Art. 2. — Ces dispositions remplacent celles concernant les représentant-e-s du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Direction de la Propreté et de l'Eau figurant à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 septembre 2019.

Art. 3. — La Directrice des Ressources Humaines et le Directeur de la Propreté et de l'Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 mars 2020

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe du Bureau des Relations Sociales*

Catherine GOMEZ

**Désignation des représentant-e-s du personnel appelé-e-s à siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du service technique de la propreté de Paris (Direction de la Propreté et de l'Eau).**

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération 2018 DRH 57 du Conseil de Paris des 4, 5 et 6 juin 2018 portant composition des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2019 fixant la répartition des sièges des représentant-e-s du personnel entre les organisations syndicales représentatives aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2019 fixant la liste des représentant-e-s du personnel appelé-e-s à siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du service technique de la propreté de Paris (Direction de la Propreté et de l'Eau) ;

Vu la demande du syndicat FO en date du 25 mars 2020 ;

Arrête :

Article premier. — Sont désigné-e-s comme représentant-e-s du personnel pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du service technique de la propreté de Paris (Direction de la Propreté et de l'Eau) :

En qualité de représentant-e-s titulaires :

- M. Serge ALMASIO
- M. Ahamada BAKARI
- M. Pascal BETTINI
- M. Mounir ZABOUB
- M. Mourad KHACHANE
- M. Arnaud FORGE
- M. Emmanuel POPOTTE
- Mme Angéline GANDEBŒUF-VALENTIN
- M. Gilbert LIMBOURG
- M. Madjid YAHIAOUI.

En qualité de représentant-e-s suppléant-e-s :

- M. Radoine ABBAD
- M. Grégory BRUNEAU
- M. Christophe SCILLIERI
- Mme Catherine MAKHLOUFI
- M. Bruno LECERF
- M. Richard RANCE
- M. Jamal OUCHEN
- M. Jean-David POUSSIN
- M. Jean VANDERSTOCKEN
- Mme Fatoumata DIARRA.

Art. 2. — Ces dispositions remplacent celles concernant les représentant-e-s du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du service technique de la propreté de Paris (Direction de la Propreté et de l'Eau) figurant à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 septembre 2019.

Art. 3. — La Directrice des Ressources Humaines et le Directeur de la Propreté et de l'Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 mars 2020

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Cheffe du Bureau des Relations Sociales*

Catherine GOMEZ

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

**Arrêté n° 2020 T 10948 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Tombe Issoire, à Paris 14<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8 et R. 417-10 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de réfection de toiture nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de la Tombe Issoire, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 7 avril au 3 juillet 2020 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE LA TOMBE ISSOIRE, 14<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 114, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent article.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et la Directrice de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 26 mars 2020

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Directrice Adjointe de la Voirie  
et des Déplacements*

Floriane TORCHIN

**Arrêté n° 2020 T 10950 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation rue Vercingétorix, à Paris 14<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-8 ;

Considérant que des travaux d'ORANGE nécessitent de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation rue Vercingétorix, à Paris 14<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 20 au 30 avril 2020 inclus, de 8 h à 16 h 30) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée :

— RUE VERCINGÉTORIX, 14<sup>e</sup> arrondissement, depuis la RUE JEAN ZAY vers et jusqu'au n° 3 ;

— RUE VERCINGÉTORIX, 14<sup>e</sup> arrondissement, depuis l'AVENUE DU MAINE vers et jusqu'au n° 7.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.

Art. 3. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et la Directrice de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 30 mars 2020

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*La Directrice Adjointe de la Voirie et des  
Déplacements*

Floriane TORCHIN

**Arrêté n° 2020 T 10952 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue Polonceau, à Paris 18<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393-18 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris 18<sup>e</sup> ;

Considérant que des travaux avec l'intervention d'un engin de levage nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale rue Polonceau, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 12 avril 2020) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE POLONCEAU, 18<sup>e</sup> arrondissement, entre la RUE DES POISSONNIERS et la RUE ERCKMANN-CHATRIAN.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules des riverains ni aux véhicules de secours.

Une déviation est mise en place par la RUE MYRHA, la RUE STEPHENSON, la RUE CAVÉ, la RUE RICHOMME et la RUE ERCKMANN-CHATRIAN.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393-18 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la RUE POLONCEAU, mentionnée au présent arrêté.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et la Directrice de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 30 mars 2020

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

**Arrêté n° 2020 T 10953 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation rue de l'Amiral la Roncière le Noury, à Paris 12<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-26, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0332 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés par la société ATM LEVAGE, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de l'Amiral la Roncière le Noury, à Paris 12<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : lundi 4 mai 2020) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE DE L'AMIRAL LA RONCIÈRE LE NOURY, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté impair, au droit du n° 1, sur 4 places (en épi) ;

— RUE DE L'AMIRAL LA RONCIÈRE LE NOURY, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 2, sur 10 ml ;

— RUE DE L'AMIRAL LA RONCIÈRE LE NOURY, 12<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, au droit du n° 4, sur 1 place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0332 du 15 juillet 2014 susvisé sont provisoirement suspendues en ce qui concerne l'emplacement situé au droit du n° 2, RUE DE L'AMIRAL LA RONCIÈRE LE NOURY, à Paris 12<sup>e</sup>.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE DE L'AMIRAL LA RONCIÈRE LE NOURY, 12<sup>e</sup> arrondissement, depuis l'AVENUE ARMAND ROUSSEAU jusqu'au BOULEVARD SOULT.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et la Directrice de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 mars 2020

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Sud-Est*

Nicolas MOUY

## **Arrêté n° 2020 T 10955 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale et de stationnement rue Leibniz, à Paris 18<sup>e</sup>.**

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393-18 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris 18<sup>e</sup> ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de levage nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement rue Leibniz, à Paris 18<sup>e</sup> ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : le dimanche 10 mai 2020 et le dimanche 17 mai 2020) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE LEIBNIZ, 18<sup>e</sup> arrondissement, entre la RUE VAUVENARGUES et l'AVENUE DE SAINT-OUEN.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules des riverains ni aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE LEIBNIZ, 18<sup>e</sup> arrondissement, côté pair, entre le n° 94 et le n° 96, sur 3 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393-18 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la RUE LEIBNIZ, mentionnée au présent arrêté.

Art. 4. — Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 6. — Les dispositions du présent arrêté suspendent les dispositions contraires antérieures et s'appliquent jusqu'à la dépose de la signalisation.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et la Directrice de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 31 mars 2020

Pour la Maire de Paris  
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale  
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

## POSTES À POURVOIR

### **Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste de Chargé d'études documentaires (F/H).**

Service : Département de l'Histoire de l'Architecture et de l'Archéologie de Paris (DHAAP).

Poste : Chargé d'études en histoire de l'architecture, spécialiste des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles (F/H).

Contact : M. Laurent FAVROLE.

Tél. : 01 71 28 20 02.

Email : [DAC-ContactDHAAP@paris.fr](mailto:DAC-ContactDHAAP@paris.fr).

Référence : 53482.

### **Direction des Systèmes d'Information et du Numérique. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur et Architecte (IAAP) — Spécialité Systèmes d'information et du numérique.**

Poste : Chef-fe de projet informatique MOE — Pôle métiers supports.

Service : Service de la Transformation et de l'Intégration du Numérique (STIN).

Contact : Stéphane CROSMARIE.

Tél. : 01 43 47 64 07.

Email : [stephane.crosmarie@paris.fr](mailto:stephane.crosmarie@paris.fr).

Référence : Intranet IAAP n° 49784.

### **Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H) — Ingénieur et Architecte (IAAP) — Spécialité Génie urbain, écologie urbaine et mobilité.**

Poste : Adjoint-e au chef de la division 1.

Service : Service des Aménagements et des Grands Projets (SAGP) — Agence de Conduite d'Opérations.

Contacts : Mme Nicole VIGOUROUX, Cheffe de l'Agence de Conduite d'Opération ou Mme Annette HUARD, Cheffe du SAGP.

Tél. : 01 40 28 71 30 ou 01 40 28 71 20.

Email : [nicole.vigouroux@paris.fr](mailto:nicole.vigouroux@paris.fr)/[annette.huard@paris.fr](mailto:annette.huard@paris.fr).

Référence : Intranet IAAP n° 53499.

### **Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Agent de Maîtrise (AM) — Spécialité Bâtiments.**

Poste : Agent de Maîtrise ou SISE.

Service : Sous-Direction de la Sûreté et de la Surveillance des Équipements — Pôle Services.

Contacts : Irène WICHLINSKI, sous-directrice / Rachid BOUDIA, chef du SISE.

Tél. : 01 42 76 58 92 / 01 42 76 69 46.

Email : [irene.wichlinski@paris.fr](mailto:irene.wichlinski@paris.fr)/[rachid.boudia@paris.fr](mailto:rachid.boudia@paris.fr).

Référence : Intranet PM n° 50483.

### **Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien Supérieur (TS) — Spécialité Constructions et bâtiment.**

Poste : Auditeur / Auditrice.

Service : Sous-Direction de la Surveillance et de la Sûreté des Équipements (SDSSE).

Contacts : Irène WICHLINSKI, sous-directrice — Jérôme NIZARD, Chef du bureau de l'Ingénierie.

Tél. : 01 42 76 82 20 — 01 42 76 65 73.

Email : [irene.wichlinski@paris.fr](mailto:irene.wichlinski@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 50624.

### **Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien Supérieur (TS) — Spécialité Informatique.**

Poste : Conducteur d'opérations — TEMPO.

Service : Mission informatique et technologies.

Contact : Éric LABORDE.

Tél. : 01 71 28 54 06 — Email : [eric.laborde@paris.fr](mailto:eric.laborde@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 53537.

### **Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Agent de Maîtrise (AM) — Spécialité Travaux publics.**

Poste : Agent de maîtrise (F/H) de la circonscription d'exploitation territoriale Ouest.

Service : Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement — Section de l'Assainissement de Paris — Circonscription Ouest.

Contacts : Gilles BOUCHAUD, chef de la subdivision travaux ou Patrick ROULET, chef d'exploitation.

Tél. : 01 53 68 26 75 / 01 53 68 26 81.

Email : [gilles.bouchaud@paris.fr](mailto:gilles.bouchaud@paris.fr) / [patrick.roulet@paris.fr](mailto:patrick.roulet@paris.fr).

Référence : Intranet PM n° 53546.

### **Direction de la Propreté et de l'Eau. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien Supérieur Principal (TSP) — Spécialité Informatique.**

Poste : Conducteur d'opérations — TEMPO.

Service : Mission informatique et technologies.

Contact : Éric LABORDE.

Tél. : 01 71 28 54 06 — Email : [eric.laborde@paris.fr](mailto:eric.laborde@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 53560.

### **Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien Supérieur Principal (TSP) — Spécialité Génie urbain.**

Poste : Contributeur-riche à une GED à dominante cartographique et au SIG métier (voies, parcelles,...).

Service : Mission informatique et technologies.

Contacts : Catherine HANNOYER, cheffe du BVIF — Didier PETIT, adjoint à la cheffe du BVIF.

Tél. : 01 42 76 38 10 / 01 42 76 32 77.

Email : [catherine.hannoyer@paris.fr](mailto:catherine.hannoyer@paris.fr) / [didier.petit3@paris.fr](mailto:didier.petit3@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 53561.

**Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) — Technicien Supérieur en Chef (TSC) — Spécialité Génie urbain.**

Poste : Contributeur-riche à une GED à dominante cartographique et au SIG métier (voies, parcelles,...).

Service : Mission informatique et technologies.

Contacts : Catherine HANNOYER, cheffe du BVIF — Didier PETIT, adjoint à la cheffe du BVIF.

Tél. : 01 42 76 38 10 / 01 42 76 32 77.

Email : [catherine.hannoyer@paris.fr](mailto:catherine.hannoyer@paris.fr) / [didier.petit3@paris.fr](mailto:didier.petit3@paris.fr).

Référence : Intranet TS n° 53562.

**Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance du poste de Directeur Adjoint du Pôle Rosa Luxemburg en charge du suivi des ressources humaines et responsable du Foyer d'Accueil Spécialisé Les Baudemons et des appartements-relais (F/H).**

CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP).

Le CASVP est un établissement public de 6 100 agents qui met en œuvre la politique municipale d'action sociale. Il gère une grande diversité d'établissements et services dont 9 centres d'hébergement ayant pour missions l'accueil, l'hébergement et l'insertion de personnes en situation de précarité.

Pôle Rosa Luxemburg :

Le Pôle Rosa Luxemburg a une capacité d'accueil de 448 places, pour des hommes et des femmes isolées ainsi que des couples. Il regroupe deux CHR, deux CHU et une résidence-services :

- CHR Poterne des Peupliers (155 places), Paris 13<sup>e</sup> ;
- CHR Relais des Carrières (132 places), Paris 13<sup>e</sup> ;
- CHU Baudricourt (92 places), Paris 13<sup>e</sup> ;
- Foyer d'Accueil Spécialisé (54 places de résidence-service et 19 places de CHU) ainsi qu'un Service de Soins Infirmiers à Domicile situé à Thiais (94) et accueillant des personnes à partir de 55 ans.

Le Pôle gère également 50 logements-relais.

MISSIONS

Le-la Directeur-riche Adjoint-e assure la mission transversale de suivi des ressources humaines ainsi qu'une référence de site (1 structure et 1 service) :

- le Foyer d'Accueil Spécialisé Les Baudemons ;
- un service d'appartements-relais réunissant 50 appartements dont 10 mis à disposition du GCSMS ;
- un chez soi d'abord et deux sont réservés à l'accueil des familles des résidents du Pôle.

Le-la Directeur-riche Adjoint-e est également chargé-e du pilotage du projet de développement de l'hébergement dans le diffus sur le Pôle Rosa Luxemburg.

Il-elle représente le CASVP au sein du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Un chez soi d'abord ».

Il-elle fait partie du conseil de direction et du Comité de Direction.

LIENS HIÉRARCHIQUES ET FONCTIONNELS

Le-la Directeur-riche Adjoint-e travaille en lien fonctionnel avec :

- la Sous-Direction des Services aux Personnes Agées (SDSPA) : le service de Vie à Domicile, le SSIAD et le Bureau d'Accueil en Résidence ;

- la Sous-Direction de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion (SDSLE).

Il-elle est placé-e sous la responsabilité hiérarchique du Directeur du Pôle Rosa Luxemburg.

Il-elle assure des liens fonctionnels avec les autres Directeurs Adjointes et les chefs de service sur le Pôle.

Il-elle travaille en collaboration avec le responsable du SLRH commun et son adjoint sur le suivi des ressources humaines du Pôle.

Encadrement :

- 19 agents ;
- dont 1 adjoint, infirmier-e responsable du SSIAD.

ACTIVITES

1/ Suivi des ressources humaines du Pôle Rosa Luxemburg :

- suivi des effectifs (titulaires et contractuels), CUI, intérim, stagiaires, apprentis, service civique du Pôle ;
- suivi des situations individuelles les plus sensibles ;
- participation à la préparation du budget prévisionnel et du compte administratif du groupe 2 pour les 4 établissements (hormis la partie résidence-service gérée par la SDSPA) ;
- suivi de la masse salariale et la GPEC du Pôle ;
- validation et suivi du plan de formation (demandes individuelles et organisation des formations collectives) en lien avec le SLRH commun ;
- suivi des reconversions professionnelles sur le Pôle ;
- veille du calendrier de la campagne d'évaluation professionnelle ;
- répartition des primes en lien avec le Directeur de Pôle ;
- suivi des procédures disciplinaires ;
- suivi de la santé et sécurité au travail (mise à jour des documents uniques) ;
- participation aux instances en l'absence du Directeur.

2/ Direction de site :

- encadrer, organiser et animer les équipes du FAS du service socio-éducatif, restauration, accueil, hébergement et soignant ;
- définir les procédures de travail et veiller à leur mise en œuvre ;
- animer les réunions d'équipe pluridisciplinaire ;
- élaborer les outils nécessaires au pilotage et au suivi de l'activité de l'établissement ;
- impulser la qualité de vie au sein de la structure, mettre en place et évaluer le projet d'établissement ;
- participer au recrutement et à l'évaluation des membres de l'équipe ;
- superviser l'activité de l'antenne SSIAD des Baudemons ;
- analyser les besoins exprimés ou non des résidents (SSIAD ou hors SSIAD) de la résidence et du CHU ;

– participer à la gestion administrative du Foyer en lien avec le service du budget et de la comptabilité du Pôle Rosa Luxemburg ;

– suivi des petits travaux et réparations, maintenance, suivi des plans de travaux et des plans d'équipement en collaboration avec les services du Pôle Rosa Luxemburg ;

– élaborer et suivre la mise en place du plan de nettoyage des locaux des espaces communs et individuels ;

– s'assurer du bon fonctionnement du restaurant de l'établissement.

### 3/ Suivi de l'accompagnement des résidents :

#### Organiser le service d'accompagnement :

– assurer les visites de préadmission pour les candidats à la résidence et l'admission des résidents dans le respect des procédures propres à chaque service (CHU et RS) ;

– être garant de la réalisation des contrats de séjour et leurs avenants et des projets de vie individualisés ;

– animer la commission de suivi ;

– réaliser le rapport d'activité du Foyer d'Accueil Spécialisé (données CHU et RS) ;

– transmettre les indicateurs statistiques pour la SDSPA et pour la SDSLE ;

#### Participer à l'animation de la vie collective :

– soutenir la mise en place d'actions collectives et/ou d'informations collectives visant au maintien de l'autonomie des personnes et à la création de lien social entre les résidents ;

– réguler les problèmes liés à l'hébergement collectif ;

– veiller à la bonne application du règlement de fonctionnement ;

#### Développer et coordonner l'action partenariale sur le territoire :

– assurer une mission de communication auprès des acteurs du territoire du Val de Marne ;

– développer et formaliser l'action partenariale avec les acteurs de santé, sociaux et culturels.

### 4/ Pilotage de l'hébergement dans le diffus :

– superviser le dispositif des appartements-relais dans son fonctionnement actuel (suivi de la gestion locative, accompagnement des résidents) en lien avec les professionnels du Pôle mobilisés sur le suivi des appartements relais et les partenaires extérieurs ;

– piloter le projet de développement de l'hébergement dans le diffus (changement de statut des appartements relais, rédaction du projet de service, captation de nouveaux logements, etc.).

### 5/ Représentation du CASVP au sein du GCSMS « Un Chez Soi d'Abord » :

Participation aux instances du GCSMS et rôle actif et décisionnel dans les orientations stratégiques du groupement.

### 6/ Autres activités transverses :

Participation aux projets transversaux (évaluation interne, externe...) et projets spécifiques (appels à projet, co-financement, budget participatif, projet de pôle, projet de service...).

Participation aux enquêtes, base de données DRIHL....

Organisation d'audit interne, enquêtes de satisfaction...

#### CONDITIONS D'EXERCICE

Bureau : situé au Foyer d'Accueil Spécialisé Les Baudemons, à Thiais (94).

Des bureaux partagés sont disponibles pour l'accueil régulier des Directeurs sur les autres sites.

#### Exigences particulières :

– respecter les obligations du fonctionnaire et les règles ou procédures de l'établissement ;

– intervenir conformément aux règles de l'éthique et de la déontologie ;

– se montrer discret dans ses propos et sa façon de se comporter ;

– s'inscrire dans une démarche de formation continue ;

– se déplacer entre les sites du fait de la transversalité du poste. Permis B souhaité.

#### Matériel mis à disposition :

– téléphone portable de service ;

– ordinateur portable de service.

#### COMPÉTENCES REQUISES

#### Connaissance de l'environnement institutionnel :

– les droits des usagers.

#### Connaissances et savoir-faire nécessaires à l'exercice de l'activité :

Connaissances statutaires sur la fonction publique territoriale.

#### Management et conduite de projet :

– organiser, mobiliser et coordonner des équipes ;

– ajuster l'organisation en fonction des objectifs et des priorités ;

– organiser la circulation de l'information ;

– maîtriser l'animation d'une réunion ;

– maîtriser la création d'outils de pilotage ;

– capacité à travailler dans un environnement faisant intervenir de multiples acteurs ;

– capacité à rendre des arbitrages.

#### Bureautiques :

– Maîtriser les outils bureautiques (traitement de texte, tableur, power point, outlook) et se former aux logiciels nécessaires au service.

#### Savoir-être :

– rigueur et organisation ;

– adaptabilité ;

– juste positionnement ;

– avoir un bon relationnel avec ses interlocuteurs ;

– discrétion, autonomie, initiative ;

– rapidité de compréhension et d'exécution ;

– disponibilité.

Grade requis : attaché d'administration.

Poste à pourvoir à partir du 1<sup>er</sup> juin 2020.

Temps plein.

Peuvent candidater : titulaires de la fonction publique, CDD possible si non-titulaire.

#### PERSONNES A CONTACTER

Pascal ARDON, Directeur du Pôle Rosa Luxemburg.

Email : [pascal.ardon@paris.fr](mailto:pascal.ardon@paris.fr) / Tél. 06 08 52 88 52.

*Le Directeur de la Publication :*

Frédéric LENICA